AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (22)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Laval, 10 avril 1882

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Laval, 10 avril 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)
Collation2 p. (276r, 277v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Laval, 10 avril 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 29/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50695

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>10 avril 1882</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Laval</u>
Lieu de destination90, rue de Ménilmontant, Paris

Description

RésuméGodin explique à Laval que l'association du Familistère ne peut satisfaire les conditions qu'il demande. Il lui explique que l'association n'accorde que des appointements fixes et que la part des bénéfices accordée aux membres de l'association est proportionnée aux appointements. Il ajoute que chacun prend le logement à sa convenance. Il lui propose de faire un essai de 15 jours ou un mois qu'il rémunérerait sur le pied de 6 000 F par an pour 10 heures de travail par jour. Dans le cas où cette proposition ne lui convenait pas, Godin demande à Laval de lui indiquer un collèque avec qui il pourrait s'entendre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

June 19 Omil ist.

Monsier Land,

I ai de regret de vous des que l'association du fame listers. ne pout en aucour. jacon prevose rengagement De la motture de coues que rous one progesty, the laisse la liberté aux per · ABRETHER QUE Will occupie. what elle dail conserver alle mierre da interta propre sans les conscient premis no set stations. L'Engeriation in recoide que des appointentents

times. La year dans by sometimes est propostion. nie our appoinsaments; er elle n'est accorde que quant on att my see en qualité de membre de la dicietà. Quant are de persent, the our to plant a to con-Mariance; Jalen des Ressectives er en para le layer My account it mas un minden pour nous de se ge voir sendre compare. The regul relaid prosselle Ente. whent, en venant Therewiller in Juneant quing plaine ou con mond . Mary verily to chares par mu.

mine et mous pressions Viscuter ensemble les mozens of wine susterest. The east been enteriou que pour le temps su roug minoring ceinge, je vous paierdis les appois toment for be pieds de tia wille pance pour dia hunes de travail for free. hi with progressition most par partitle pour Nous, se nous suras solige de me instiques quelque un se vas come ques que put secreptes des consistans analysis, dans on it per consider

le taun des appointe vocats qui devroit rester
à débattre; car sia mille
planes est un chiffre
qui impossore une réelle
capaneté.
Vinités agrier,
Dominaire. L'assurance.
de ma considération.

willing &